



## Dois je verser une récompense suite au divorce

Par **phil79410**, le **27/08/2019** à **11:49**

Bonjour, j'envisage de demander le divorce, nous sommes marié sous le régime de la communauté avec pour principal bien une maison dont les parts sont établies (par le notaire) comme suit: 70% pour moi et 30% pour elle. Un avocat que j'ai consulté pour avoir des infos sur la procédure m'a parlé de récompense que j'aurais peut être à verser à mon ex. Notre maison est le seul bien financé par la communauté et je ne vois pas en quoi je devrais verser cette récompense puisque nous avons fait fructifier notre investissement à part égale. Est-ce que j'y vois clair ou pas? Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **27/08/2019** à **12:27**

Bonjour

Di vous êtes en communauté, la différence entre 70 et 30 s'explique t-elle par des apports de biens propres ?

Par **phil79410**, le **27/08/2019** à **13:08**

bonjour, oui effectivement, un apport de ma part suite à un héritage, attesté par le notaire